



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 1

#### CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**TREIZE HEURES TRENTE**

Ayant été convoqués par proclamation du lieutenant-gouverneur John HARVARD, les députés sont réunis pour l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième Législature.

Le lieutenant-gouverneur John HARVARD ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Bienvenue à la cinquième session de la trente-huitième Législature de la Province du Manitoba.

Tout au long des six premières années de ce siècle, le Manitoba a élaboré de nouveaux partenariats, créé de nouvelles possibilités et bâti son avenir. Notre province a changé pour le mieux.

Un plus grand nombre de nos jeunes bénéficient d'un enseignement postsecondaire ou d'une formation professionnelle et les inscriptions dans les collèges et les universités ont augmenté de plus d'un tiers depuis 1999. Notre population grandit, car, de plus en plus, nos jeunes demeurent dans la province et l'immigration s'accroît. Au cours des prochains mois, nous atteindrons notre objectif d'accueillir 10 000 nouveaux immigrants chaque année au Manitoba.

Le Manitoba poursuit sa croissance. Ensemble, nous nous employons à renouveler nos centres-villes et à agrandir nos campus et nos hôpitaux, et à construire de nouvelles installations de loisirs et de nouvelles infrastructures de gestion des ressources hydriques et de la qualité de l'eau potable. Nous effectuons des investissements qui profiteront à la population pendant des générations.

En outre, nous créons de nouvelles avenues économiques basées sur les avantages du Manitoba en matière de ressources et de technologies : énergie propre, production alimentaire, biotechnologie, industries culturelles et fabrication de pointe.

En atteignant les objectifs que nous nous sommes fixés, nous avons pu poser les jalons qui nous permettront de nous élancer vers l'avenir.

La croissance des sept dernières années a renforcé le marché du logement, raffermi la confiance des consommateurs et créé davantage d'occasions pour travailler et innover. Elle a également stimulé la demande de travailleurs qualifiés, afin de soutenir les secteurs de notre économie dont la croissance est la plus rapide. Pour continuer de croître, nous devons redoubler d'efforts pour augmenter le nombre de nouveaux venus se joignant à la population active, pour attirer et conserver les jeunes dans notre province, et pour promouvoir la flexibilité et l'innovation.

Il nous faut également réduire la pression sur notre réseau routier, en augmentant les investissements provinciaux et en établissant un partenariat national qui permettra de maintenir notre infrastructure à long terme.

Nous devons prendre des mesures supplémentaires pour protéger la qualité de nos lacs et de nos cours d'eau, avec le concours de chaque région de la province et de chaque secteur de la population, afin que nos enfants puissent également tirer profit des avantages que procure notre environnement naturel.

### **Un Manitoba en pleine croissance**

Lors de l'entrée en fonction de notre gouvernement en 1999, il a fallu de nouveaux investissements pour contrebalancer les dix ans de négligence à l'égard des hôpitaux, des campus et des routes du Manitoba.

La reconstruction du système de soins de santé du Manitoba a été notre première priorité. Des projets d'immobilisations urgents avaient été annulés à maintes reprises. Dans notre hôpital le plus grand, le Centre des sciences de la santé, des salles d'opération couraient un risque grandissant de ne plus être conformes aux normes d'agrément.

Plus de un milliard de dollars ont été investis pour construire et moderniser des établissements de santé depuis 1999. Ces investissements changent la situation en ce qui concerne les patients et les fournisseurs de soins de santé. Cet automne, un projet de modernisation important du Centre des sciences de la santé a été achevé, le plus grand projet d'immobilisations dans le domaine de la santé de toute l'histoire du Manitoba.

Des salles d'urgence et des salles d'opération à la fine pointe de la technologie seront entièrement fonctionnelles l'année prochaine, au Centre des sciences de la santé. Des projets seront ensuite entrepris pour les salles d'urgence des hôpitaux Victoria, Concordia et Seven Oaks.

Notre engagement soutenu envers les améliorations en immobilisations dans le domaine de la santé se fait sentir partout au Manitoba. La modernisation des salles d'urgence a été achevée dans les hôpitaux de Brandon et de Gimli, et dans l'hôpital Boundary Trails. De nouveaux centres de soins de santé primaires ont ouvert leurs portes dans les collectivités de Waterhen et de Camperville, et des services de dialyse ont été ajoutés à Garden Hill et à Norway House.

L'ouverture du centre de santé communautaire de Dauphin est prévue pour la nouvelle année. La construction d'une unité de cinq lits à Thompson pour les victimes de lésions cérébrales acquises et l'expansion de l'hôpital Bethesda à Steinbach seront bientôt commencées.

Les investissements dans les campus et les écoles du Manitoba ont été une autre priorité de notre gouvernement. Il s'agit de la base nécessaire pour bâtir un avenir encore plus solide. Le domaine de l'éducation a fait l'objet de compressions budgétaires pendant les années 1990, ce qui a causé le retard de projets de construction d'écoles et même un toit fuyant à l'édifice vieillissant de la faculté d'ingénierie de l'Université du Manitoba.

Au cours des sept dernières années, des fonds ont été affectés à 10 nouvelles écoles, 13 écoles de remplacement, 48 projets d'agrandissement et plus de 600 projets de rénovation. De nouvelles écoles ont récemment ouvert leurs portes à Winkler, à Deloraine et à Falcon Beach. D'autres sont en cours de construction à Carberry, à East Selkirk, à West Kildonan, à Inwood et à Churchill.

On a demandé à notre gouvernement de faire le premier investissement pour démarrer une campagne de financement d'immobilisations auprès du secteur privé pour l'Université du Manitoba. Nous avons répondu à l'appel : les 50 millions de dollars versés par la Province ont déclenché une levée de fonds totalisant 237 millions de dollars. Ce partenariat a financé la construction du nouveau complexe de l'ingénierie et de la science informatique, la modernisation des installations des facultés de réadaptation médicale, d'architecture, de dentisterie et de pharmacie, ainsi que le renouvellement des enveloppes de bâtiment et des systèmes électriques sur les deux campus de l'Université du Manitoba.

En partenariat avec la Ville de Winnipeg, notre gouvernement a aussi investi dans la construction d'un nouveau campus au centre-ville pour le collège Red River. Un partenariat semblable avec la Ville de Brandon a aidé à lancer la première phase du déménagement du collège communautaire Assiniboine. Cette année, les programmes d'arts culinaires, d'accueil et de tourisme du collège communautaire Assiniboine seront donc offerts dans l'ancienne résidence des infirmières, sur le site North Hill.

En outre, des investissements seront effectués cette année pour abriter le nouveau collège de l'environnement à l'Université de Winnipeg et pour construire et améliorer les installations du Collège universitaire du Nord. Le mandat d'éducation à distance du Collège sera appuyé par un partenariat avec le gouvernement fédéral visant à offrir l'accès à large bande dans les collectivités éloignées. Cela permettra de réaliser un des objectifs clés de l'Accord de Kelowna.

Tout en se donnant comme priorité les immobilisations pour la santé et l'éducation, notre gouvernement a augmenté ses investissements dans l'infrastructure des transports. Pendant les années 1990, la taxe provinciale sur l'essence a été augmentée et la province a bénéficié de nouvelles recettes. Toutefois, au cours de cette décennie, le budget pour les routes provinciales a augmenté de moins de un pour cent par année. Gelée depuis sept ans, la taxe sur l'essence du Manitoba est maintenant la moins élevée au pays après celle de l'Alberta. Pendant cette période, notre gouvernement a augmenté de 50 % le montant des fonds affectés aux routes.

Une augmentation importante des investissements provinciaux dans l'infrastructure a récemment été annoncée, se traduisant par 300 millions de dollars de plus au cours des deux prochaines années pour les immobilisations routières et l'entretien des routes.

Aujourd'hui, notre gouvernement annonce le plus gros investissement jamais fait dans l'infrastructure au Manitoba : 4 milliards de dollars sur les dix prochaines années.

Les projets en cours cette année comprennent l'amélioration de routes de transport clés dans chaque région de la province : la Transcanadienne, la route n° 75, la route n° 10, la route n° 6 et la route n° 59.

En outre, des travaux seront entamés cette année pour répondre aux besoins en transport des collectivités éloignées. Ces projets comprennent notamment le chemin Rice River, soit le premier tronçon d'une route praticable en tout temps qui desservira les collectivités du côté est du lac Winnipeg. De nouvelles routes seront aussi construites pour que les collectivités de St. Theresa Point et de Wasagamack aient un accès fiable à leur aéroport. De plus, notre gouvernement collaborera avec les collectivités de Paungassi et de Little Grand Rapids afin d'élaborer des propositions pour construire de nouvelles pistes d'atterrissage.

Tout en augmentant nos investissements provinciaux, notre gouvernement a demandé un engagement national envers le renouvellement de l'infrastructure afin de répondre aux besoins futurs de l'économie canadienne et de promouvoir la sécurité et le bien-être de nos habitants. La vision du Manitoba pour le transport s'étend bien au-delà de nos frontières. Nous collaborons étroitement avec nos exportateurs et avec d'autres gouvernements afin de développer le potentiel du Manitoba en tant que port intérieur. Notre vision est de créer de nouveaux corridors de transport reliant le port de Churchill aux marchés du Midwest, jusqu'au Mexique, et de faire du Manitoba un carrefour pour la porte d'entrée du Pacifique, en Colombie-Britannique.

Un essor sans précédent de la construction est en cours au Manitoba grâce au nombre record de mises en chantier et à la construction d'immeubles commerciaux et du nouvel aéroport de Winnipeg. L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge avance dans les délais prévus. Dès le printemps 2007, le canal offrira une protection contre les inondations à récurrence de 300 ans, soit la plus grande inondation à avoir été documentée. Une fois les travaux terminés, le canal offrira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans.

Le nouveau ministère de l'Infrastructure et des Transports a pour mandat de travailler avec notre industrie de la construction dans le but de planifier et gérer les défis de la croissance. Un nouveau conseil sectoriel sera créé cette année, offrant un forum pour orienter les stratégies à court terme et à long terme.

### **L'énergie renouvelable**

Le développement du potentiel hydroélectrique de notre province fait partie de notre vision d'un avenir prospère.

Dans un monde de plus en plus en quête de sources d'énergie renouvelable, les ressources hydriques abondantes du Manitoba sont pour l'avenir économique de notre province ce que les ressources pétrolières et gazières d'autres provinces ont été pour le leur. Le barrage Limestone, dont la construction a débuté dans les années 1980 en dépit d'une très forte opposition, a déjà rapporté des milliards de dollars en ventes à l'exportation et a permis d'assurer pour la population manitobaine un service d'électricité fiable à des tarifs parmi les plus bas au monde.

Après la construction du barrage Limestone, le développement hydroélectrique a été interrompu au Manitoba pendant plus d'une décennie. Le projet de construction du barrage de Conawapa a vu le jour dans les années 1980, mais a été mis en veilleuse au cours des années 1990.

Au cours des dernières années, il y a eu un regain d'enthousiasme pour le potentiel hydroélectrique. La construction du barrage de Wuskwatim est aujourd'hui en cours, en partenariat avec la Première nation de Nelson House. Hydro-Manitoba vient tout juste d'annoncer la conclusion d'un nouvel accord de dix ans d'une valeur de plus de deux milliards de dollars pour la vente d'électricité à la Northern States Power du Minnesota. Cet accord sera en vigueur de 2015 à 2025.

Aujourd'hui, nous sommes fiers d'annoncer notre décision de construire le barrage de Conawapa. Les prévisions relatives à la consommation d'énergie des marchés locaux et des marchés d'exportation indiquent que le moment est propice à la construction d'une nouvelle centrale électrique majeure par Hydro-Manitoba. Tous les éléments du projet de Conawapa seront soumis à un examen public par des organismes de réglementation indépendants, comme l'ont été ceux du projet de Wuskwatim. Une fois en service, le barrage de Conawapa générera 1 250 mégawatts d'électricité.

Notre gouvernement est confiant en l'avenir du développement hydroélectrique au Manitoba, et il se réjouit des possibilités qui en découlent pour les collectivités autochtones et celles du Nord. Nous nous engageons à veiller à ce qu'Hydro-Manitoba et ses éléments d'actif continuent d'appartenir et de profiter aux Manitobaines et aux Manitobains.

L'énergie éolienne constitue maintenant un nouvel élément de la gamme des énergies propres du Manitoba. Le premier parc d'éoliennes de la province, une centrale de 99 mégawatts située à Saint-Léon, tourne aujourd'hui à plein régime et génère de l'électricité pour Hydro-Manitoba. Cet hiver, Hydro-Manitoba lancera un appel pour des propositions portant sur la production de 300 mégawatts d'énergie éolienne de plus, un nouveau pas vers la réalisation de notre objectif de créer une capacité de 1 000 mégawatts. À son terme, la stratégie de développement de l'énergie éolienne devrait générer des investissements de deux milliards de dollars, des versements de droits éoliens aux propriétaires fonciers de 100 millions de dollars et le paiement de 150 millions de dollars en taxes foncières aux administrations locales.

L'accroissement de la production d'éthanol va bon train, en vertu des mesures obligatoires relatives à l'éthanol introduites en 2003. La prochaine étape de notre stratégie sur les biocarburants consiste à accroître la production du biodiésel dans les régions rurales. La *Loi sur les biocarburants* sera actualisée afin d'assurer la qualité des carburants pour les consommateurs et notre gouvernement travaillera avec l'industrie pour veiller à ce que les mélanges au biodiésel puissent être obtenus dans tout le Manitoba.

Cette année également, le Manitoba mettra en place un crédit d'impôt pour la production d'énergie verte afin d'encourager le développement et la production de technologies faisant appel à l'énergie propre dans la province.

### **Innovation et compétitivité**

Grâce à leur travail acharné, leur esprit d'entreprise et leurs investissements ciblés dans la formation et la recherche, les entreprises manitobaines ont pu se placer au premier rang de certains des secteurs de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide, soit la fabrication avancée, les industries culturelles et cinématographiques, la biotechnologie, l'aérospatiale et la production d'aliments fonctionnels.

Le Conseil consultatif économique du premier ministre a contribué à l'élaboration d'une stratégie de croissance basée sur des programmes de formation ciblée, des liens renforcés entre la recherche et l'industrie, et le développement de notre avantage hydroélectrique. Le Conseil et le milieu des affaires ont aussi lancé et mené la campagne « Vibrant d'énergie » pour faire la promotion du Manitoba à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

Depuis 1999, les investissements provinciaux dans la recherche et le développement en biotechnologie ont augmenté de 60 %, ce qui a créé des noyaux d'innovation et de formation à l'Université du Manitoba et au collège Red River, et soutenu une industrie biotechnologique au Manitoba dont la croissance est reconnue comme la plus rapide au Canada. La Province a travaillé étroitement avec le secteur de la fabrication pour promouvoir de nouvelles techniques de production et de formation. Depuis 1999, les investissements privés dans le secteur de la fabrication ont augmenté de 1,7 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 43 %.

Le nouveau ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce mènera une campagne pour réduire les formalités administratives au sein du gouvernement, et ce, en mettant l'accent sur la création d'un service de guichet unique à l'intention des entreprises.

Le modèle des conseils sectoriels unique du Manitoba s'est avéré efficace pour canaliser les efforts du gouvernement et de l'industrie. Le nouveau ministère a aussi pour mandat d'élargir le réseau des conseils sectoriels, en mettant l'accent sur l'élaboration et l'expansion de nos programmes d'apprentissage et d'éducation coopérative, sur l'amélioration du recrutement des effectifs des collèges et universités au sein de la population active, et sur la mise en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement professionnel au niveau secondaire. Un diplôme d'études secondaires parallèles sera créé pour reconnaître l'expérience de travail et les attestations d'études, et un nouveau Fonds de financement souple sera établi pour répondre aux besoins de formation dans des secteurs clés.

### **Accroissement de la population**

Au cours des six dernières années, la situation de déclin démographique touchant le Manitoba a été inversée. Entre l'an 2000 et 2006, nous avons enregistré un gain migratoire net, l'immigration vers le Manitoba dépassant l'émigration de 6 683 personnes. À titre de comparaison, au cours des six années précédant cette période, la province avait connu une perte nette de 9 763 personnes. Le faible taux de chômage, l'accroissement du nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités et un coût de la vie concurrentiel sont parmi les facteurs qui contribuent à attirer de nouveaux arrivants et à offrir de nouvelles possibilités aux jeunes.

Le nombre de jeunes a augmenté chaque année depuis 1999, résultant en une augmentation totale de 11 000 pendant cette période. Pour ce segment démographique clé, nous avons également inversé la situation de perte migratoire nette observée dans les années 1990 et nous enregistrons un gain net depuis maintenant six ans.

Notre gouvernement reconnaît qu'attirer et retenir au Manitoba le personnel qualifié nécessaire à notre économie croissante présente un défi permanent. Nous continuerons à travailler avec les employeurs et les partenaires du domaine de l'éducation dans le but d'accroître les possibilités de formation. Pour les jeunes en particulier, nous présenterons de nouvelles mesures axées sur l'abordabilité. En outre, nous élargirons les programmes efficaces que nous avons mis en place pour attirer au Manitoba des immigrants du monde entier.

Au cours des prochains mois, le Manitoba va réaliser son objectif d'accueillir 10 000 nouveaux arrivants par an. Cette réalisation est le fruit d'efforts concertés entre les gouvernements, les employeurs, les éducateurs et les collectivités.

Nous nous fixons comme nouvel objectif de doubler d'ici 10 ans le niveau d'immigration actuel, en augmentant le nombre cible d'immigrants accueillis de 1 000 personnes chaque année. C'est un objectif ambitieux. Pour le réaliser, nous devons renforcer et accroître les partenariats qui se sont avérés si fructueux. Nous prévoyons de nouveaux fonds pour les services d'aide à l'établissement et les programmes de formation ciblée. De plus, nous présenterons de nouvelles mesures législatives pour accélérer le processus de reconnaissance des compétences.

### **Des familles en santé**

Les besoins des enfants du Manitoba seront toujours au cœur des priorités de notre gouvernement. Au cours de cette session, dans le but d'assurer la continuation des programmes mis en œuvre depuis 1999 pour les jeunes et les enfants d'âge préscolaire, le gouvernement consacrera dans des mesures législatives la stratégie manitobaine de premier plan Enfants en santé. La Province continuera à collaborer avec les communautés et les familles pour mettre en œuvre notre plan quinquennal visant à améliorer les options en matière de garde d'enfants. Le gouvernement fédéral a pris un engagement envers les enfants du Manitoba et envers ceux de l'ensemble du Canada, et nous nous attendons à ce que cet engagement soit respecté.

Le gouvernement introduira un nouveau programme pour que chaque enfant né au Manitoba ait un bon départ sur le plan de la lecture. Une augmentation du financement accordé aux municipalités permettra l'expansion du système des bibliothèques publiques. Nous offrirons également aux familles des programmes améliorés sur l'alphabétisation, la nutrition et les pratiques parentales positives. Nous introduirons une loi sur l'alphabétisation des adultes pour que les adultes du Manitoba ne souffrent pas des conséquences d'un manque de capacité de lecture et d'écriture.

Malheureusement, certains enfants deviennent vulnérables à cause d'un éclatement tragique de la famille. Pour donner suite aux recommandations de l'ombudsman du Manitoba et du Bureau du protecteur des enfants, notre gouvernement s'est engagé à affecter 42 millions de dollars supplémentaires à des services de protection des enfants. Les fonds viseront à réduire le volume de travail des travailleurs sociaux, à garantir l'intervention précoce et, surtout, à réduire le nombre d'enfants qui doivent être pris en charge par le système de protection des enfants. Une partie du financement servira à compenser les coupures subies par les familles d'accueil au cours des années 1990 et à appuyer le recrutement de nouvelles familles d'accueil.

Cette année, notre gouvernement renforcera son travail novateur favorisant l'adoption d'habitudes de vie saine chez les enfants et les adultes. Les nouvelles initiatives seront axées sur divers programmes d'exercice physique offerts dans la communauté, la participation à des activités physiques et le choix d'aliments sains dans les écoles. La Province collaborera avec les dirigeants communautaires et les Forces canadiennes pour étudier la possibilité d'étendre les activités du programme très réussi des cadets de Cross Lake à d'autres collectivités du Nord.

L'adoption d'un mode de vie sain exige des options d'activités saines. Au cours des sept dernières années, la Province a établi des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement afin d'appuyer l'amélioration de centres récréatifs communautaires partout au Manitoba, y compris la construction de nouvelles installations majeures à Dauphin, à Thompson et au Pas. À Winnipeg, l'investissement du gouvernement représente 17 millions de dollars supplémentaires pour les centres récréatifs et les piscines. Cette année, le Fonds de croissance du Manitoba fournira 7 millions de dollars pour créer de nouvelles options de loisirs dans les collectivités rurales et du nord du Manitoba.

Notre gouvernement a collaboré étroitement avec les bénévoles et les collectivités dans le but de développer notre réseau de sentiers. En 2004, nous avons offert une exonération fiscale à ce chapitre. En 2005, nous avons adopté des mesures législatives pour qu'il soit plus facile aux propriétaires de permettre l'existence de sentiers sur leurs terres privées. De plus, en 2006, le gouvernement a contribué un million de dollars pour appuyer le travail entrepris par la Manitoba Recreational Trails Association. Nous poursuivons cette collaboration dans l'année à venir. Nous effectuerons aussi d'autres investissements dans la prochaine phase du développement du Sentier transcanadien dans la Ville de Winnipeg.

Le service de transport adapté est devenu un soutien essentiel pour les résidents ruraux ayant une mobilité réduite car il permet à nombre d'entre eux de demeurer dans leur propre domicile et de participer pleinement aux activités communautaires. La Province paie le coût initial des véhicules de transport adapté et le tiers des coûts de fonctionnement. Cette année, la Province affectera 5,4 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral, dans le contexte du projet de loi n<sup>o</sup> C-48, au remplacement des véhicules dans 64 collectivités du Manitoba.

Notre gouvernement a le plaisir d'annoncer qu'au cours de la prochaine année, les personnes handicapées pourront entrer dans le Palais législatif du Manitoba par l'entrée principale grâce à la construction d'une rampe d'accès permanente en pierre calcaire de Tyndall.

Notre gouvernement continuera à augmenter les services de soutien communautaires pour les personnes âgées, permettant ainsi aux résidents plus âgés du Manitoba de demeurer dans leur propre domicile et de vivre avec une bonne mesure d'autonomie. Nous prévoyons l'introduction dans dix nouvelles collectivités et deux Premières nations d'un programme populaire offrant aux personnes âgées des vérifications de la sécurité ainsi que des dispositifs de sécurité tels que des pènes dormants, des judas et des tapis de bain antidérapants.

Nous introduirons des mesures législatives visant à aider les grands-parents qui souhaitent avoir un accès prévisible à leurs petits-enfants, établissant ainsi un cadre de travail pour des solutions raisonnables et respectueuses des droits fondamentaux de l'enfant.

Au cours de la session à venir, notre gouvernement continuera à améliorer les mesures de protection du consommateur au Manitoba. Nous adopterons la *Loi sur les prêts de dépannage* et nous introduirons de nouvelles dispositions législatives touchant la prévention du vol d'identité, la réglementation des commerces de prêts sur gage et la protection des REER contre les créanciers. Notre gouvernement veillera aussi à ce que les consommateurs ne subissent pas de pertes d'argent liées à des cartes-cadeaux ou des bons-cadeaux trompeurs.

Nous introduirons une série de modifications visant à moderniser le *Code des normes d'emploi* qui refléteront les réalités actuelles sur le plan économique, l'évolution de la population active et les besoins des familles.

## **Santé**

Les soins de santé demeurent la plus grande priorité de la population manitobaine et de ce gouvernement. Lorsqu'un gouvernement refuse de faire des soins de santé une priorité, il en résulte une diminution du nombre de médecins et d'infirmières. Les années 1990 ont vu des coupures dans les programmes de formation des médecins et des infirmières, des renvois de personnel infirmier et des départs chez les spécialistes. Cette négligence a mené à une augmentation des délais d'attente. Pour être concurrentiel sur le marché nord-américain de l'emploi des professionnels de la santé, il nous faut des installations de santé de première classe et un personnel de première ligne qui se sente appuyé.

Au cours de sept dernières années, nous avons investi dans les immobilisations de santé et nous avons beaucoup fait pour former, recruter et retenir des professionnels de la santé au Manitoba. Depuis 1999, le nombre de diplômés en sciences infirmières a plus que quadruplé et le nombre d'inscriptions à la faculté de médecine de l'Université du Manitoba a augmenté de 40 %. Grâce à nos stratégies de gestion des ressources humaines, 200 médecins et 1 300 infirmières de plus exercent maintenant au Manitoba. Nous avons également recruté 200 nouveaux spécialistes qui travaillent maintenant dans notre province, et embauché 190 nouveaux technologues depuis 2003.

Nous multiplions les possibilités de formation en sciences infirmières dans l'ensemble du Manitoba. Ainsi, la collectivité de St. Theresa Point accueillera cette année une classe de 25 élèves infirmières auxiliaires, une formation qui sera offerte conjointement par le Collège universitaire du Nord et le collège communautaire Assiniboine. D'autre part, sous l'administration du collège communautaire Red River, les hôpitaux de Gimli, Boundary Trails et Dauphin accueilleront à tour de rôle une classe de 24 infirmières auxiliaires souhaitant obtenir un diplôme d'infirmière autorisée.



Nous travaillons en partenariat avec l'Université du Manitoba afin d'améliorer les options de formation pour les médecins spécialistes dans notre province, et avec le Conseil manitobain de la recherche en matière de santé pour profiter des possibilités de recherche à la pointe de la technologie. Un financement particulier sera offert cette année pour l'expansion des programmes de formation des urgentistes et pour le recrutement d'oncologues. En coopération avec Action cancer Manitoba, la Province est en train de mettre sur pied une stratégie manitobaine de lutte contre le cancer qui sera axée sur la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et les soins.

Nous prenons également des mesures pour élargir le programme de résidence en pédiatrie, afin d'ajouter des rotations à Brandon et à Thompson. Ces mesures permettront d'améliorer immédiatement les soins aux enfants dans ces collectivités et exposeront un plus grand nombre de futurs pédiatres à des collectivités telles que Brandon et Thompson, où ils pourraient éventuellement choisir de s'établir professionnellement de manière permanente.

Il y a un an, nous avons annoncé notre Plan manitobain de réduction des délais d'attente, une stratégie de 155 millions de dollars. Depuis, nous avons fait des progrès importants dans la réduction des délais et des listes d'attente. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les délais d'attente pour des traitements essentiels à la survie, tels que la radiothérapie et les chirurgies cardiaques, étaient d'une longueur inacceptable. Nos efforts ont visé à réduire ces délais. Le délai d'attente pour un traitement de radiothérapie au Manitoba est maintenant d'une semaine, alors qu'il était de six semaines en 1999, et le délai médian d'attente pour toutes les opérations de chirurgie cardiaque a été réduit à 13 jours.

Au cours des douze derniers mois, nous nous sommes attelés à réduire les listes d'attente qui ont des répercussions sur la qualité de vie des Manitobains et Manitobaines.

- La durée médiane d'attente pour une chirurgie orthopédique est passée de 44 semaines à 24 semaines. L'an passé, 1 000 chirurgies supplémentaires ont été effectuées, ce qui représente une augmentation de plus de 40 %. De ce fait, la liste d'attente de Winnipeg à elle seule a déjà été réduite de 37 %.
- Le délai d'attente pour un tomodensitogramme non urgent est de 11 semaines, alors qu'il était de 14 semaines en septembre 2005.
- Le délai médian d'attente pour un test d'IRM non urgent est de 8 semaines, alors qu'il était auparavant de 15 semaines.
- Le délai d'attente pour un test de densité osseuse est passé de 30 semaines à 8 semaines.

Ces améliorations sont prometteuses, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous allons continuer à travailler sur les priorités nationales de réduction des délais d'attente – troubles orthopédiques, cataracte, cancer, problèmes cardiaques et tests diagnostiques – mais nous allons également nous consacrer à d'autres priorités ciblées par le Manitoba, y compris les chirurgies dentaires chez les enfants, le traitement de la douleur et le traitement des troubles du sommeil.

Dans les années 1990, les subventions provinciales pour services ambulanciers ont été graduellement éliminées et les offices régionaux de la santé ont reçu l'autorisation de facturer des frais, ce qui a donné lieu à une mosaïque de politiques différentes. Certains patients ruraux ont alors reçu de grosses factures pour transport ambulancier. Notre gouvernement a pris des mesures pour remédier à cette situation. Il n'y aura dorénavant plus de frais pour les transferts interhospitaliers par ambulance. La suppression de ces frais élimine le fardeau financier injuste imposé aux patients résidant à l'extérieur de Winnipeg.

Notre gouvernement a établi des centres de chimiothérapie à Neepawa, Russel et Hamiota, et est en train d'en ouvrir de nouveaux à Pinawa et Deloraine. Nous nous sommes également engagés à transformer Brandon en centre régional de soins anticancéreux, en investissant dans un nouveau mode de traitement qui combine radiothérapie et chimiothérapie. Ce mode de traitement sera rendu possible par l'installation à Brandon d'un accélérateur linéaire.

C'est en 1996 qu'a été lancée l'initiative de régionalisation des soins de santé. Depuis, notre gouvernement a réduit de 13 à 11 le nombre d'offices régionaux de la santé et introduit des changements visant à améliorer la gestion et la reddition de compte au sein de ces offices. Cette année, nous allons commander un examen externe de la gestion de cette initiative, afin de nous assurer que les objectifs d'optimisation de la qualité et de l'abordabilité des soins sont effectivement respectés.

### **Amélioration de la sécurité publique**

Le taux de criminalité a baissé au Manitoba, mais le niveau de criminalité demeure inacceptable et il reste encore du travail à faire. Notre vision pour réduire la criminalité consiste en une stratégie d'attaque à trois volets : la prévention, la présence et les conséquences. Chaque année, notre gouvernement a établi de nouvelles mesures visant à combattre la criminalité en fonction de cette approche.

- *La prévention* : Il y a sept ans, les programmes récréatifs offerts aux jeunes après l'école étaient peu nombreux. Aujourd'hui, le Manitoba compte 45 lieux-phares, des endroits sûrs et amusants que les jeunes peuvent fréquenter le soir. Plus de 345 000 jeunes ont participé à des programmes offerts aux lieux-phares depuis leur mise sur pied. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer que nous ajouterons cinq autres de ces endroits en vue d'atteindre notre objectif de 50 lieux-phares. Nous collaborerons aussi avec nos partenaires pour élargir cette année le programme Policiers dans les écoles.
- *La présence* : Dans les années 1990, le financement provincial pour les policiers restait stationnaire ou diminuait. Depuis, la Province a fourni des ressources pour 125 nouveaux policiers, y compris 23 de la Ville de Winnipeg qui ont terminé leur formation cette semaine et 23 autres qui se sont joints à la force policière en mai. Dans la lancée de nos deux budgets précédents, le Budget 2007 offrira de nouvelles ressources pour aider la police à maintenir une présence plus importante dans les collectivités du Manitoba.
- *Les conséquences* : Depuis 1999, notre gouvernement a augmenté de 80 % le nombre de procureurs et le montant de ressources affectées aux poursuites dans le cadre de ses efforts pour veiller à ce que les actes criminels ne soient pas sans conséquences. L'un de nos défis est la question des enfants qui, en raison de leur jeune âge, ne sont pas assujettis aux lois fédérales pour adolescents. Pour le relever, nous avons créé le programme Volte-face, le seul en son genre à fournir à la fois une aide et des conséquences fermes pour les enfants âgés de moins de 12 ans. À ce jour, 90 % des jeunes envoyés par la police au programme Volte-face n'ont pas récidivé. Le programme, qui est considéré comme un modèle dominant dans tout le Canada, sera élargi au cours de l'année à venir.

Le Manitoba préconise des lois fédérales plus sévères pour les jeunes, constamment et vivement. À toutes les étapes, nous nous sommes opposés à ce que le gouvernement fédéral remplace la *Loi sur les jeunes contrevenants* par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Nous avons fait pression continuellement pour que des modifications soient apportées à la nouvelle *Loi*, y compris l'inclusion d'une disposition veillant à ce que la sécurité publique soit prise en considération avant tout autre aspect au moment de décider de la mise en liberté sous caution des jeunes délinquants.

Notre gouvernement s'est attaqué au crime organisé à l'aide de nouvelles ressources affectées aux poursuites et de policiers supplémentaires, ainsi que de stratégies innovatrices visant à coordonner notre attaque. Nous voulons reconnaître le travail acharné des agents d'exécution de la loi dans notre province et leur lutte commune contre les activités criminelles qui représentent un défi important à l'échelle du pays.

Nous reconnaissons que davantage de mesures doivent être prises. Au cours de la prochaine session, nous proposerons un ensemble d'initiatives de lutte contre les gangs. Elles fourniront des outils améliorés aux policiers et aux procureurs pour lutter contre les crimes des gangs. Les nouvelles initiatives feront usage des lois provinciales de façon novatrice.

En ce qui concerne la prévention, ce nouvel ensemble d'initiatives de lutte contre les gangs est accompagné du nouveau programme manitobain Pleins feux. Lancé le mois dernier, le programme Pleins feux prévoit la supervision étroite des jeunes liés à des gangs, ce qui s'avère un moyen efficace de dissuader les jeunes délinquants de récidiver. Le programme offre également des services aux jeunes pour les aider à s'éloigner de la vie de gang en retournant à l'école, en trouvant un emploi et en réglant des problèmes de toxicomanie.

Finalement, le Manitoba continuera d'être à l'avant-garde pour ce qui est de questions telles que la lutte contre la cyberprédation et la pornographie juvénile. Le site Web Cyberaide.ca du Manitoba s'étend maintenant à tout le pays. Il a mené à la fermeture de 1 100 sites Web et à 20 arrestations. En poursuivant sur la lancée de cet effort, notre gouvernement adoptera de nouvelles dispositions législatives rendant obligatoire le signalement de la pornographie juvénile hébergée dans des ordinateurs.

### **Vert et prospère**

Le Manitoba jouit d'une excellente réputation de chef de file en ce qui concerne la protection de l'environnement et l'innovation dans ce domaine. L'an dernier, la revue américaine *Business Week* a classé le Manitoba au premier rang des États et des provinces du monde pour sa politique sur le changement climatique. Plus récemment, l'Alliance canadienne d'efficacité énergétique a placé le Manitoba au premier rang des provinces canadiennes en raison de ses initiatives de promotion et de soutien de l'efficacité énergétique.

Les réussites manitobaines sont issues de nos avantages naturels et d'une vision à long terme que partagent les dirigeants et les collectivités de toute la province. Le Plan d'action sur le changement climatique du Manitoba, adopté en 2003, prévoyait que la province deviendrait un chef de file pour ce qui est des installations géothermiques, de l'énergie éolienne, du développement de l'hydrogène, des biocarburants et de l'approvisionnement des provinces et États voisins en énergie propre et renouvelable.

Chaque élément du Plan d'action est maintenant bien avancé. Le Manitoba est en tête au Canada en ce qui concerne les installations géothermiques. Nous sommes reconnus comme chef de file pour la fabrication d'autobus hybrides et la mise au point d'un nouvel autobus alimenté à l'hydrogène. L'efficacité énergétique a été mise en valeur auprès des consommateurs et des entreprises grâce à l'extension du programme Éconergique d'Hydro-Manitoba, qui a eu comme résultat de réduire de plus de 700 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre et de permettre aux consommateurs d'économiser annuellement plus de 36 millions de dollars en coûts d'énergie. Un nouveau volet du programme prévoit la réalisation de projets spéciaux de réhabilitation de bâtiments pour des collectivités bien déterminées, dont celles des Premières nations de la région d'Island Lake et du quartier Centennial à Winnipeg.

Depuis 1999, notre gouvernement accorde une grande priorité à la protection de la qualité de l'eau. La Province a récemment mis en œuvre un troisième volet des programmes et des règlements conçus pour faire en sorte que la génération actuelle de Manitobaines et de Manitobains transmette à la prochaine tous les avantages que nous procurent nos cours d'eau et nos lacs. Pour ce nouveau volet, on imposera pour la première fois des limites à l'application de produits phosphoreux aux sols, on créera des zones tampons libres de nutriments le long des lacs et des cours d'eau et on établira de nouvelles normes de réglementation relatives aux champs d'épuration et au traitement des eaux usées dans toutes les régions de la province.

Le nouveau Plan de protection des eaux encourage tous les Manitobaines et Manitobains à participer au nettoyage de nos lacs et cours d'eau. La Province a contribué au financement de projets d'approvisionnement en eau potable pure et de traitement des eaux usées dans toutes les régions, et elle collabore actuellement avec l'industrie de l'élevage pour favoriser l'élaboration de digesteurs anaérobies et d'autres technologies qui appuieront des exploitations durables. Le cadre de travail au complet sera soumis à un examen indépendant et public par la Commission de protection de l'environnement.

Notre gouvernement s'est engagé à protéger la faune et les espaces naturels et à nettoyer les sites contaminés. Cette année, nous avons désigné le caribou des bois en tant qu'espèce menacée, en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Dans l'année à venir, nous donnerons une désignation à deux espèces d'oiseaux et trois espèces de plantes.

Nous continuerons à intensifier les activités de protection des beaux espaces verts du Manitoba. Nous collaborerons avec les Premières nations et les parties intéressées dans le but d'adopter des dispositions visant la protection permanente de la rivière Poplar et d'élaborer des mesures de protection spéciales pour le lac Little Limestone. Nous continuerons à financer le nettoyage de sites contaminés, y compris les installations pétrolières orphelines et les sites miniers abandonnés.

Notre gouvernement continuera à protéger les eaux du Manitoba contre les projets de déviation qui risquent d'y introduire des biotes étrangers. En collaboration avec le gouvernement canadien et des organismes internationaux alliés, le Manitoba a réussi à empêcher trois tentatives de transfert d'eau de la rivière Missouri au bassin de la baie d'Hudson, notamment le projet initial de dérivation de Garrison, le projet Northwest Area Water Supply et un projet de prise d'eau du lac Devils. Jusqu'à présent, pas une seule goutte d'eau en provenance de la rivière Missouri n'a été déversée dans la rivière Rouge ou dans le lac Winnipeg. L'arrêt de tout projet de transfert d'eaux entre bassins est notre objectif primaire et il continuera de l'être dans l'avenir.

En 2005, les gouvernements canadien et américain se sont entendus sur un certain nombre de mesures visant à protéger la qualité de l'eau dans la vallée de la rivière Rouge. En 2006, la ministre de l'Environnement du Canada a confirmé cet engagement lors de rencontres avec les autorités américaines. Le Manitoba continuera à insister auprès du gouvernement américain pour qu'il mette à exécution son engagement pris en 2005 d'installer un système de filtration perfectionné au déversoir du lac Devils et qu'il procède immédiatement à son installation.

### **Développement des régions rurales**

Notre gouvernement croit au modèle de guichet unique offert par la Commission canadienne du blé. Ce modèle a toujours été appuyé par les producteurs du Manitoba qui, jusqu'ici, avaient directement voix au chapitre quant à la façon dont leur blé est vendu et commercialisé, et ce, grâce à l'élection démocratique du conseil d'administration de la Commission. Nous n'accepterons pas l'élimination de la Commission pour des raisons purement idéologiques. Le gouvernement canadien doit procéder à un vote, afin que les producteurs de blé puissent donner leur avis sur toute modification éventuelle du présent modèle de guichet unique. Autrement, le Manitoba et la Saskatchewan mettront cette question aux voix.

Nous nous engageons à maintenir un filet de sécurité pour répondre adéquatement aux besoins des agriculteurs du Manitoba. Même si ces derniers ont connu une meilleure année en 2006, la plupart font encore face aux répercussions du mauvais temps et du bas prix des produits de base qui ont touché l'industrie au cours des deux années précédentes. Durant ces années difficiles, les producteurs ont reçu des paiements d'assurance-récolte sans précédent, 295 millions de dollars en 2005 et près de 200 millions de dollars en 2004. En 2005, le gouvernement du Manitoba a augmenté à 129 millions de dollars sa participation au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, soit plus du double de sa contribution ordinaire.

En 2006, notre gouvernement continuera d'appuyer les producteurs, en affectant 60 millions de dollars au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, afin d'aider les producteurs à récupérer les pertes de revenu enregistrées au cours des années précédentes.

Nous continuerons aussi à mettre au point notre stratégie de diversification pour les régions rurales du Manitoba, qui comprend notamment de nouvelles options pour le développement et la commercialisation des produits alimentaires, la promotion du tourisme et le développement de l'énergie éolienne et des biocarburants. Au cours des prochaines semaines, nous publierons les résultats du comité Créer des possibilités. Ce comité a demandé aux producteurs et aux dirigeants communautaires de faire part de leurs idées sur la façon d'augmenter la valeur des biens qu'ils produisent. Le nouveau réseau d'équipes PRO du gouvernement provincial dans les régions rurales est conçu de façon à stimuler et appuyer l'esprit d'entreprise et la créativité communautaire en milieu rural.

La diversification économique a renforcé la demande de travailleurs qualifiés dans les régions rurales du Manitoba. Notre gouvernement a répondu à ce besoin en élargissant les possibilités d'éducation et de formation offertes aux habitants ruraux dans leurs propres communautés. De plus, nous avons collaboré avec les communautés afin d'établir des politiques d'immigration ciblées, et nous avons créé de nouvelles bourses d'études dans les domaines des sciences alimentaires et du développement rural.

Grâce aux changements fiscaux apportés par notre gouvernement, le forage pétrolier et gazier dans le sud-ouest du Manitoba a atteint un rythme de progression sans précédent. Le nombre de puits forés cette année dépasse tous les records enregistrés dans la province jusqu'ici, et les investissements dans ce secteur devraient atteindre 400 millions de dollars cette année. Les entreprises de forage ont l'intention d'employer une technique de séquestration du bioxyde de carbone pour améliorer la récupération du pétrole, une méthode qui augmente la production tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

### **Développement du Nord**

Au cours des dernières élections provinciales, notre gouvernement a reçu comme mandat de poursuivre l'instauration du Collège universitaire du Nord, un établissement innovateur qui permet d'éduquer les habitants du Nord dans leurs propres communautés, et qui contribue à la prochaine génération nordique d'infirmiers, d'enseignants, d'ouvriers qualifiés et de travailleurs sociaux.

À l'heure actuelle, le Collège compte 2 600 étudiants inscrits dans plus de quarante programmes. Notre engagement en immobilisations dans le Nord au cours des années à venir prévoit, entre autres, de nouveaux centres régionaux, de nouveaux établissements d'enseignement et l'amélioration des installations existantes, ainsi que la construction de routes, le développement hydroélectrique et des établissements de santé.

L'une des priorités de notre gouvernement est de veiller à ce que le port de Churchill continue de jouer un rôle clé dans les domaines des transports et de l'approvisionnement régional. Une autre priorité est de s'assurer que le développement de la rive est du lac Winnipeg tienne compte de l'environnement spectaculaire et des besoins et désirs des habitants de cette région. Notre gouvernement construira cette année sur la rive est du lac le premier tronçon d'une route praticable en tout temps, et il travaillera de concert avec les collectivités éloignées pour améliorer l'accès par voie aérienne ainsi que le réseau des chemins d'hiver. Nous mettrons également en œuvre un projet pilote unique de réhabilitation et d'efficacité énergétique dans la région d'Island Lake, et accorderons des fonds aux collectivités de la rive est afin qu'elles commencent à établir une carte de leurs régions traditionnelles.

La portée de l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord sera élargie au-delà des 15 collectivités initialement choisies, et la Province mettra à l'essai un nouveau genre de transport par camion, « les Rocky Mountain Doubles », conçu pour réduire les frais de transport dans le Nord. D'autre part, le programme Quartiers vivants, qui a aidé à améliorer la situation du logement et des collectivités à Winnipeg, Brandon et Thompson, sera offert cette année dans d'autres communautés dans le Nord et dans les régions rurales du Manitoba. De plus, l'indemnité de vie dans le Nord sera augmentée afin de permettre aux familles vivant dans les collectivités éloignées d'assumer le coût élevé des aliments sains et d'autres nécessités.

Afin d'accélérer l'élaboration de la politique manitobaine à l'égard des Métis, notre gouvernement établira des liens au niveau ministériel avec les représentants métis. Nous apporterons une aide accrue au programme d'apprentissage des adultes de l'Institut Louis-Riel, et nous collaborerons avec la Manitoba Metis Federation sur les propositions qui permettront d'étendre le programme très réussi « Standing Tall » à plus d'écoles.

### **La revitalisation des villes**

Depuis son entrée en fonction, notre gouvernement a augmenté considérablement les fonds alloués aux routes municipales, aux systèmes de transport en commun et aux services policiers. Récemment, il s'est engagé à investir 50 millions de dollars supplémentaires pour améliorer les routes régionales et les pistes cyclables à Winnipeg. Il s'agit de la plus grande contribution jamais apportée par la Province à l'amélioration des rues de Winnipeg.

Cette année, le nouveau centre d'excellence en agriculture ouvrira ses portes, dans le cadre du projet de réaménagement du Keystone Centre de Brandon, dont les coûts s'élèvent à 15 millions de dollars. On a lancé un appel d'offres pour le projet de construction du pont de la 18<sup>e</sup> Rue, évalué à 17 millions de dollars, et l'an prochain, on entamera des travaux qui serviront à mieux protéger la ville de Brandon contre d'éventuelles inondations.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'en 2007, les grandes villes du Manitoba bénéficieront de 12,6 millions de dollars supplémentaires pour les transports en commun. Cette aide accrue constitue une subvention unique du gouvernement fédéral, accordée dans le cadre du projet de loi C-48. Le Manitoba s'engage à allouer plus de fonds provinciaux pour couvrir les frais d'exploitation des systèmes de transport en commun à Thompson, Flin Flon, Brandon et Winnipeg, rétablissant ainsi le partenariat de financement à frais partagés qui était en place avant les coupures des années 1990.

Notre gouvernement continuera d'accorder une grande priorité à l'amélioration des installations d'assainissement dans nos villes, et ce, pour s'assurer que la croissance économique et démographique demeure compatible avec la protection des ressources hydriques. Dans la région de la capitale de Winnipeg, la protection de l'eau a été ajoutée à une série de principes de développement durable qui servent à évaluer les nouvelles demandes d'aménagement du territoire.

### **Impôts et taxes raisonnables**

Au cours des sept dernières années, les familles et les entreprises manitobaines ont bénéficié des réductions d'impôts et de taxes les plus importantes dans l'histoire de la Province.

En 1999, le Manitoba avait le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés le plus élevé au pays, soit 17 %, un taux qui n'avait pas été réduit depuis 50 ans. Le taux d'imposition des petites entreprises, de 8 % à l'époque, était le deuxième taux le plus élevé au Canada, et l'impôt foncier avait augmenté régulièrement pendant une décennie.

Depuis, notre gouvernement a régulièrement allégé les impôts et les taxes en procédant à des réductions sans précédent de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes et impôts des entreprises et de l'impôt foncier en matière d'éducation. Les économies réalisées cette année par les particuliers et les entreprises grâce à ces réductions s'élèvent à 618 millions de dollars. Ces économies comprennent l'élimination du deuxième impôt foncier en matière d'éducation, ce qui a été réalisé un an avant l'échéance à laquelle notre gouvernement s'était engagé. Le Manitoba n'a jamais connu une époque où le gouvernement provincial a réduit les impôts et les taxes plus qu'au cours des sept dernières années.

Ce progrès se poursuit aujourd'hui.

- Le 1<sup>er</sup> janvier, le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés sera réduit à 14 %. En 1999, ce taux était supérieur de 15 % à celui de l'Ontario. En 2007, ces taux seront les mêmes dans les deux provinces.
- Le taux d'imposition des petites entreprises du Manitoba sera réduit encore une fois le 1<sup>er</sup> janvier. Le nouveau taux sera de 3 % et passera donc du deuxième taux le plus élevé au deuxième taux le plus bas au pays.
- Le 1<sup>er</sup> janvier, le taux de prélèvement dans la tranche d'imposition intermédiaire sera aussi réduit encore une fois et passera à 13 %, ce qui représente une réduction de 22 % depuis 1999.
- Notre gouvernement prendra des mesures additionnelles pour alléger le fardeau fiscal des personnes âgées. À compter de 2007, les personnes âgées auront le droit de partager avec leur conjoint le revenu de pension admissible, au moment de calculer leur impôt provincial. Cet allègement fiscal va de pair avec les modifications à l'impôt fédéral qui viennent d'être annoncées. Il en résultera une économie annuelle d'environ 11 millions de dollars pour l'ensemble des pensionnés.
- Dès aujourd'hui, les consommateurs manitobains recevront pour la première fois un rabais de 2 000 \$ sur l'achat d'un véhicule hybride. Il s'agit d'une réduction d'impôt sur deux ans conçue pour faciliter la transition pour les consommateurs et l'industrie automobile vers l'an 2009, lorsque les nouvelles normes d'émission de la Californie entraîneront un changement important concernant la disponibilité des véhicules et les options offertes aux consommateurs.

Notre gouvernement est particulièrement fier d'annoncer une nouvelle initiative fiscale visant à encourager les jeunes à demeurer, à étudier et à travailler au Manitoba.

Bien que nous ayons fait des progrès dans nos efforts visant à garder nos jeunes dans la province, il y a encore du travail à faire. Nous maintiendrons les politiques qui permettent d'offrir des possibilités de formation abordables et accessibles, et qui donnent de l'espoir pour l'avenir.

Nous continuerons aussi à poursuivre sur la lancée de ces politiques d'espoir en lançant une nouvelle initiative conçue pour encourager les jeunes à s'établir au Manitoba. Pour la première fois dans l'histoire du Manitoba, tous les étudiants de niveau postsecondaire qui restent et travaillent dans la province recevront un remboursement d'impôt équivalant à 60 % de leurs frais de scolarité.

Le programme commencera en 2007 et permettra au diplômé moyen de recevoir le remboursement d'impôt sur six ans, soit la période pendant laquelle il se taille une place au sein de la population active et rembourse ses prêts étudiants. Le programme comprendra aussi des mesures incitatives pour les étudiants afin de les encourager à poursuivre leurs études professionnelles ou supérieures au Manitoba.

Ces réductions et d'autres réductions d'impôt au cours des sept dernières années font partie d'un plan financier à long terme qui repose sur trois piliers : la diminution des impôts et des taxes, la réduction annuelle de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite, et l'équilibre budgétaire conformément aux mesures législatives précédemment adoptées. Au cours des sept derniers exercices, le Manitoba a accompli d'importants progrès au chapitre de la diminution des impôts et des taxes et de la réduction de la dette, tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Notre gouvernement a été le premier au Manitoba qui a pris des mesures pour éliminer l'obligation à long terme découlant des régimes de retraite du secteur public. Notre gouvernement a aussi pris des mesures importantes dans le but d'améliorer la transparence de l'information financière, notamment en étant le premier à révéler les conséquences exactes de l'obligation découlant des régimes de retraite sur les finances de la Province. Nous avons accompli cela en publiant le tout premier budget sommaire en 2001, qui depuis est un élément clé de nos pratiques de communication de renseignements au public. Au cours de cette session, nous présenterons des mesures législatives qui complètent la transition vers les principes comptables généralement reconnus.

\* \* \*

Mesdames et Messieurs les invités et membres de l'Assemblée législative, nous avons tous le privilège de vivre dans une province tournée vers l'avenir et ouverte aux possibilités qui existent à l'extérieur de ses frontières.

Cette semaine, nous avons pris le temps de nous souvenir des Canadiens et Canadiennes qui se sont sacrifiés pour protéger notre liberté, et de saluer les hommes et les femmes qui servent actuellement notre pays à l'étranger.

Cette semaine également, nous célébrons et partageons l'esprit qui nous anime avec des visiteurs de tout le Canada.

Le Manitoba vient d'accueillir au Centre MTS la toute première cérémonie des Aboriginal Peoples Choice Music Awards – l'inauguration d'un nouveau spectacle qui permettra aux artistes autochtones de démontrer leurs talents à l'échelle nationale. Nous sommes en ce moment même les hôtes de la Coupe Grey et de la semaine de célébrations qui accompagne cet événement. Et dans le même temps, les organisateurs et les bénévoles se préparent à accueillir le Championnat du monde de hockey féminin l'an prochain et le Brier en 2008.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.



Le lieutenant-gouverneur se retire.

---

**PRIÈRE**

---

M. le *premier ministre* DOER propose la première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office*.

---

Le président informe l'Assemblée de la nomination de Lindsay SAILOR, de Brett RACH, de Laura COLLINS, de Hugh CRAWLEY, d'Evan RAMAGE, de Cara GINTER, de Jessica DUPASQUIER et de Natasha HUDEK aux postes de pages pour la cinquième session de la trente-huitième Législature.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

---

M. le *premier ministre* DOER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 14 h 40, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George HICKES